



Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85  
21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX

## **COMPTE RENDU FNEC-FP FO 86 F3SCT-D 86 du 09 janvier 2025**

RAPPEL : l'instance F3SCT remplace le CHSCT, et traite de la prévention et la résolution des problèmes de santé, sécurité et conditions de travail des personnels ([lire ici](#)).

*En présence de l'IA-DASEN, IEN-A, SG, ISST, Conseillère Prévention, FO, FSU, UNSA*

***Anaïs FEUILLOLEY, Julien TIMON, Fabien VASSELIN et Frédéric Artus représentaient la Fédération FO (FNEC-FP-FO) à cette instance qui ne dure que 2h sur décision du DASEN, ce qui laisse peu de temps pour traiter l'ensemble des dossiers (surtout lorsque le DASEN décide de traiter des points qui ne sont pas à l'ordre du jour et n'ont rien à faire dans cette instance CQFD).***

### **FO seule sur le terrain syndical, contexte et ambiance**

Depuis la loi Darmanin (2019) qui a supprimé les CAPA, CAPD et les CHSCT, les instances rectorales sont devenues des coquilles vides, pire, elles ont été pensées comme outils d'intégration des syndicats. FO ne s'inscrit pas dans cette posture, et nous avons été attaqués comme jamais par le DASEN à chaque fois que nous sommes intervenus, les autres organisations ont été totalement muettes face à ces attaques. Nous allons protester officiellement par la voix de notre secrétaire fédéral.

#### Les faits :

A 14h10 FO exprime la demande que soit simplifiée les démarches pour les personnels en situation de handicap nécessitant des adaptations de leur poste de travail. C'est actuellement le parcours du combattant pour nombre d'entre eux, avec des conséquences très graves. Le DASEN répond que tout va bien et qu'il n'y a rien à revoir (lire ci-dessous « Programme annuel départemental de prévention »).

A 15h10 après avoir supporté 20 min d'échanges autour de la nouvelle sectorisation des collèges de Poitiers mais sans parler des personnels (mais des transports scolaires et des tarifs de cantine des élèves qui relèvent pourtant du département et dont le lieu de discussion est le CDEN), nous sommes intervenus pour que la discussion se recadre sur les objectifs de la F3SCT : la santé et la sécurité des personnels. Cette remarque a été très mal reçue par le DASEN.

A 15h12, nous intervenons justement pour appuyer l'audience qui a eu lieu à la demande des représentants des personnels d'un collège concerné par cette nouvelle sectorisation.

La réponse du DASEN, a commencé de façon cinglante, vengeresse et surtout inadaptée par : «*En quoi l'attribution du nombre d'heures de AED concerne la F3SCT* » ?

A 15h50, le DASEN veut clore la séance, or il reste une situation à étudier qu'il n'a pas traitée. FO la lui rappelle, obligeant le DASEN à ouvrir les débats sur ce dernier établissement. Le DASEN commence alors un monologue n'apportant aucune réponse concrète aux personnels concernés.

A 15h55, FO intervient pour faire porter à connaissance de la F3SCT, la parole que lui a confiée les collègues de cet établissement lors d'une réunion d'information syndicale.

Le DASEN s'emporte violemment, coupe la parole et empêche tout dialogue dans un énervement très ostentatoire. Il crie que l'on « jette de l'huile sur le feu », qu'on entrave même la recherche de solution et met fin sévèrement à toute discussion sur le sujet. Il formule aussi un « *ce que vous dites n'a aucun intérêt* ».

A 15h58, il adresse ses remerciements à la F3SCT et tente de clore la séance. FO intervient pour rappeler une nouvelle fois que la réunion doit se poursuivre quelques instants encore puisque nous avons 2 avis à déposer, avis qui ont été annoncés dans notre déclaration liminaire.

A 15h59, le DASEN refuse, dans un ultime énervement, que ces avis soient lus et donc soumis au vote et déclare « c'est trop tard, c'est l'heure, je clos la séance » en jetant théâtralement son ordinateur contre sa table. FO déplore une attitude peu professionnelle. Nous demandons que cette sentence soit inscrite au PV de l'instance. Rappelons ici que le dépôt d'avis est une procédure réglementaire du décret 82-453 modifié.

Le DASEN quitte la salle brusquement ne respectant aucune bienséance.

Nous ne sommes pas là pour subir les outrances de l'administration ni pour perdre notre temps. Nous agissons avec un mandat de notre Fédération et en notre qualité de représentants élus des personnels. A ce titre, nous portons des situations graves et impactantes pour les personnels qui nous ont mandaté, le mépris affiché pour la parole des personnels et pour les situations exposées est insupportable !

## **Déclaration liminaire et avis (non présentés donc)**

Nous avons été les seuls à faire une déclaration liminaire sur le terrain syndical, la FSU-CGT et l'USNA se contentant de souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire Général et d'encenser le DASEN pour son départ.

Vous pourrez lire la déclaration liminaire de FO. Le DASEN, ne dérogeant pas à son habitude, nous a bien montré qu'il ne l'écoutait pas de façon ostentatoire, et n'a apporté aucune réponse aux questions et aux demandes très précises et très importantes que nous avons présentées dans notre déclaration liminaire (voir ci-dessous) :

*La mention ajoutée sur la nouvelle application des RSST qui explique qu'en cas d'attaque, d'injures, etc.. le registre n'est pas réglementaire « est une nouvelle attaque pour purger les registres, qui plus est d'une des principales causes de santé et de sécurité des personnels . La FNEC FP-FO demande donc la mise en conformité de la nouvelle application avec le décret, c'est à dire la suppression de cette mention ».*

Vous pourrez lire également les deux avis (que nous représenterons à la prochaine réunion) portant sur les conséquences du recul de l'âge de départ à la retraite sur la santé des personnels.

## **Programme annuel départemental de prévention**

C'est un programme de l'administration qui ne répond que très partiellement aux problématiques des personnels. Nous ne sommes pas liés par ce programme, cependant nous avons voulu y ajouter une réflexion sur le parcours des personnels en situation de handicap.

Le DASEN n'en voyait pas l'utilité... Il a malheureusement fallu lui rappeler la chute de 13 marches qu'une collègue a faite en septembre, alors que cela faisait 2 ans qu'elle demandait de l'aide matérielle, humaine, et un poste adapté à sa situation d'handicap.

Le combat que FO a mené à ses côtés, a permis d'obtenir une APSH, du matériel et l'horizon d'un avenir professionnel pour elle. Maintenant nous nous battons pour que tout personnel en situation de handicap ne se perde plus dans le mille-feuilles de l'administration, condamné à des démarches incessantes de services en services, des interlocuteurs aux réponses hors sol, et au final une attente interminable qui maintenant on le sait peut se finir plus que mal.

## **État des lieux du nombre d'assistants de prévention**

Ces personnels sont chargés, sur une partie de leurs services, de prendre en charge certains aspects de la prévention localement.

Le DASEN a été dans l'obligation de constater que leurs nombres n'a pas évolué depuis la dernière étude, que nombres d'établissements n'en ont toujours pas alors que c'est, là encore, réglementaire. Le DASEN explique que dans les lycées, la situation est meilleure puisqu'une convention a été signée avec la Région pour que cela puisse être des personnels Région qui assure cette fonction, mais que cela n'est pas le cas dans les collèges.

Il regrette aussi que peu d'enseignants s'inscrivent dans cette fonction. Il faut rappeler ici que les agents Région ont une décharge de temps pour cela (20%) et une prime... pas les conseillers pédagogiques EPS qui assure ce rôle dans le premier degré.

La FNEC-FP-FO intervient pour expliquer que c'est normalement à l'Etat d'assurer cette fonction et non aux collectivités territoriales, et qu'on ne peut donc pas blâmer le département de refuser d'assurer une obligation de l'Etat. Nous demandons que les enseignants qui voudraient s'inscrire dans cette fonction bénéficient d'une décharge de service et d'une prime. Le DASEN a répondu par une fin de non-recevoir. Fin des débats sur le sujet. Aucune avancée.

## **Dossiers particuliers**

6 dossiers particuliers de personnes ou d'établissements ont été « étudiés » en séance.

Nous sommes intervenus sur tous les dossiers qui nous ont été confiés, pour à chaque fois apporter des compléments d'information et des suggestions pour résoudre les situations dans l'intérêt des personnels.

Nous déplorons que trop peu de situations et de RSST soient portées à l'ordre du jour et que de trop nombreuses situations restent en souffrance et/ou sans réponse satisfaisante de l'employeur.

*Vos représentants FO à la F3SCT-D*

*Julien TIMON, Fabien VASSELIN, Frédéric Artus, Anaïs FEUILLOLEY*